

ville de

Lille



©Adélaïde Rouyer

BROCHURE D'INFORMATION

LES ÉTUDES DE

THÉÂTRE



Conservatoire
de Lille

SOMMAIRE

LE CONSERVATOIRE DE LILLE : MUSIQUE DANSE THÉÂTRE	1
LES ÉTUDES DE THÉÂTRE	
LE CURSUS	2
NOS ENSEIGNEMENTS	3
LES STAGES	5
LES PRÉSENTATIONS PUBLIQUES	5
L'ÉCOLE DU SPECTATEUR / CULTURE THÉÂTRALE	5
PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE	
ATELIERS DE PRATIQUE THÉÂTRALE	6
PREMIER CYCLE : CYCLE DE DÉTERMINATION	6
DEUXIÈME CYCLE : ACQUISITION DES BASES	6
TROISIÈME CYCLE : APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS	7
CLASSE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)	8
MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONDITIONS D'ADMISSION	
CONDITIONS D'ADMISSION AUX ATELIERS DE PRATIQUE THÉÂTRALE	9
CONDITIONS D'ADMISSION EN CYCLE 1, CYCLE 2, CYCLE 3, CPES	10
INFORMATIONS PRATIQUES	14

Le conservatoire de Lille, créé en 1803, est un établissement d'enseignement artistique, classé par le Ministère de la Culture. Ses missions centrales sont la sensibilisation et l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire, la formation des futurs amateurs à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre, et la formation professionnelle initiale des musiciens, danseurs et comédiens.

Le conservatoire dispense de nombreux enseignements en musique, danse et théâtre et exerce ses missions pédagogiques en cohérence avec les schémas d'orientation définis par l'État, notamment en ce qui concerne les cursus, diplômes et modalités d'évaluation. Par ailleurs, les activités de diffusion (concerts, spectacles, auditions, conférences, master-class..) occupent une place importante au sein de l'établissement. Cette vie artistique et culturelle riche prolonge et complète naturellement les activités de formation.

Ces manifestations sont aussi destinées à tous les publics, faisant du conservatoire un centre d'animation de la vie culturelle de la métropole lilloise et de la région Hauts-de-France. Les différentes manifestations sont annoncées par voie d'affichage, la plaquette de la saison est disponible au bureau de l'Action Culturelle et sur les présentoirs du conservatoire. En 2021, le CRR de Lille a reçu l'agrément du Ministère de la Culture pour les classes préparant à l'enseignement supérieur en théâtre, en partenariat avec le CRR d'Amiens et les CRD de Tourcoing et Arras.

LE CURSUS

À travers une pratique collective et individuelle, la formation en théâtre au Conservatoire a pour objet principal la formation de l'acteur par les textes. Dans cette optique, notre cursus se veut le plus complet possible en alliant le travail de découverte des auteurs et l'initiation à la mise en scène et l'écriture, à l'approche des différentes esthétiques théâtrales et l'exercice du corps. Notre enseignement se fonde sur la pratique du jeu en groupe et, sur cette base, encourage l'épanouissement et la progression de chacun.

Le conservatoire de Lille propose deux cursus : un cursus de pratique en amateur et un cursus d'orientation professionnelle (les deux premiers cycles étant communs aux deux cursus).

Régulièrement, le département théâtre présente au public les travaux des élèves (qu'ils soient menés par les enseignants, par des artistes invités ou par les élèves eux-mêmes) au Conservatoire, ainsi que dans diverses structures partenaires de la métropole.

Le cursus des études, dont la durée peut varier de 3 à 6 ans selon la progression de chaque élève, se décompose en trois cycles, avec une orientation professionnelle ou amateur à choisir en fin de 2ème cycle. Enfin, des ateliers de pratique théâtrale sont proposés en amont pour les plus jeunes élèves.

« Et le travail commence. Peu à peu, dans la salle, les regards s'allument. On parle sur scène, on nous parle. Le langage quitte sa rigidité : on le travaille, on le pétrit. On est suivi, excité, propulsé pas à pas à travers le langage pour retrouver l'action, l'acteur, le plaisir de jouer... et le corps suit. »

François Cervantes

NOS ENSEIGNEMENTS

Ateliers de pratique théâtrale

Ces cours hebdomadaire entendent « faire découvrir le théâtre » en proposant à nos plus jeunes élèves une expérience du sensible par la pratique du plateau. Cette initiation par l'exploration s'appuie sur la singularité de chacun et sur l'énergie du groupe. On y explore la place du corps, de la parole et du verbe, à travers l'improvisation et le texte sous toutes leurs formes.

Acquisition des bases par la pratique collective (cycle 1)

Il s'agit de séances complètes qui intègrent un échauffement vocal et corporel, des apprentissages techniques de bases, une pratique collective et une approche des textes dramatiques (ou non) par la lecture et l'interprétation.

Pratiques collectives / Interprétation (cycle 2 et cycle 3)

À partir de la 2ème année de cycle 2, cet enseignement s'articule autour de quatre axes, (mouvement - masque - improvisation - interprétation). Il propose une approche pédagogique du mouvement basée sur la méthode Feldenkrais et le tai-chi pour développer un corps plus présent et plus conscient au plateau, un travail choral avec la pratique du chœur de masques et les échauffements collectifs basés sur des structures d'improvisations aléatoires, un travail d'interprétation basé sur le répertoire classique, contemporain, la lecture à voix haute à travers un programme de poésie contemporaine, les parcours libres et une forme collective.

Interprétation (CPES)

Cet enseignement proposera une approche approfondie du travail d'interprétation. Il pourra à la fois répondre aux ambitions et exigences d'une pédagogie de projet : présentations publiques plus longues, œuvres montées en intégralité, et s'inscrire dans une démarche individuelle (préparation aux concours et scènes d'examens de fin d'année, explorations personnelles etc.)

NOS ENSEIGNEMENTS

Jeu, création et expérimentation (Cycle 3)

Le projet pédagogique du cycle 3 s'intéresse aux formes nouvelles telles qu'elles s'expriment actuellement dans le spectacle vivant et promeut l'autonomie de l'élève en plus de lui donner les moyens de s'exprimer en tant qu'artiste. L'année de cycle 3 est ponctuée de temps forts pédagogiques où les travaux menés sont confrontés à la présence d'un public. Enfin, un stage proposé en lien avec un partenaire permettra la rencontre avec un ou une artiste.

Les cours de chant et de danse (Cycle 3 et CPES)

Ces enseignements sont proposés aux élèves de la Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur et touchent aux disciplines complémentaires à l'art de l'acteur. Dans la mesure du possible, ils viennent nourrir les projets menés au sein du cours d'interprétation ainsi que les projets personnels menés par les élèves.

Masque

Cet atelier propose un cheminement depuis le masque neutre vers le larvaire et le clown. Le travail du masque neutre, par l'usage de codes simples et rigoureux, pose les bases du jeu scénique. Il développe la présence dans l'espace, essentialise le mouvement, aiguise la conscience et amène l'acteur à un état de disponibilité, un état neutre qui ouvre le champ à tous les possibles. Le masque neutre et son travail choral proposent un subtil jeu d'écoute et d'équilibre de l'espace tandis que les improvisations travaillent à développer et affiner son propre langage gestuel. Il permet ensuite d'aborder le travail avec les masques larvaires et le clown. Les improvisations servent alors de base à l'élaboration de petites formes chorales, en duo ou en solo.

LES STAGES

À partir du cycle 3 et essentiellement à l'occasion de la CPES, les élèves se voient proposer jusqu'à cinq stages par an. La proposition varie selon les années et les projets imaginés avec nos principaux partenaires : Centre dramatique national, Scènes conventionnées, Compagnies associées etc. En outre, le réseau des Conservatoires des Hauts-de-France permet la circulation des élèves, tout au long du cursus, entre les différents Conservatoires et la participation à des stages qui abordent différentes thématiques et permettent la multiplication des rencontres artistiques.

LES PRÉSENTATIONS PUBLIQUES

L'apprentissage de l'art de l'acteur doit se faire, à un moment donné, en présence de spectateurs. Aussi, une grande partie des travaux sont présentés au public tout au long de l'année, et plus spécifiquement au mois de juin. D'autres projets d'envergure sont menés par les élèves de Cycle 3 ou de CPES, et peuvent faire l'objet d'une visibilité toute particulière lorsqu'ils s'inscrivent par exemple dans le cadre d'un partenariat avec une structure de diffusion.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR / CULTURE THÉÂTRALE

Dans le cadre d'une formation théâtrale, il est essentiel que les élèves assistent à de nombreux spectacles et productions théâtrales, musicales, chorégraphiques etc... Encadrés par les professeurs du conservatoire, les élèves se voient proposer chaque année une série de spectacles présentés dans les structures partenaires : le Grand Bleu (Lille), l'Opéra de Lille, le Phénix (Valenciennes), le Prato (Lille), la Rose des vents (Villeneuve d'Ascq), le Théâtre du Nord (Lille), la Verrière (Lille), le Vivat (Armentières) et le Zeppelin (Saint-André) etc. Ces découvertes sont relayées dans le cadre des cours hebdomadaires, afin de structurer une culture théâtrale solide à l'échelle du cursus.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

ATELIERS DE PRATIQUE THÉÂTRALE

Âge minimum : 15 ans

Durée du cycle : 1 à 3 ans

Volume horaire hebdomadaire : 2h00 à 2h30

Contenu pédagogique : Initiation par la pratique collective

Une présentation publique des travaux est organisée. Néanmoins, cet enseignement n'est pas soumis à un examen de fin d'année.

PREMIER CYCLE : CYCLE DE DÉTERMINATION

Âge minimum : 17 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Volume horaire hebdomadaire : 4h

Contenu pédagogique : Acquisition des bases par la pratique collective

À l'issue de la première année de cycle 1, en fonction des travaux de fin d'année et de l'évaluation continue, l'équipe pédagogique peut envisager une poursuite des études en cycle 1 ou la validation en un an du cycle 1. Un investissement insuffisant peut mettre fin aux études dès la première année. À l'issue de la deuxième année de cycle 1, et en fonction des mêmes critères, l'élève valide ou pas son cycle 1.

DEUXIÈME CYCLE : ACQUISITION DES BASES

Âge minimum : 18 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Volume horaire hebdomadaire : 4h00 à 5h00

Contenu pédagogique :

Pratique collective et interprétation - Atelier masque

PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

À l'issue du cycle 2, les élèves peuvent obtenir un Brevet d'Études Théâtrales (BET), reconnu dans tous les établissements agréés et classés par l'Etat. L'obtention du BET donne de droit l'accès au 3ème cycle. Il permet également de se présenter au concours d'entrée en CPES.

À l'issue de la première année de cycle 2, en fonction de l'évaluation de fin d'année qui tient compte de l'évaluation de contrôle continue, l'équipe pédagogique peut décider la poursuite des études en cycle 2 - deuxième année ou troisième année, voire, de façon exceptionnelle, l'obtention du Brevet d'Études Théâtrales.

À l'issue de la deuxième année de cycle 2, et en fonction des mêmes critères, l'équipe pédagogique peut décerner le brevet de second cycle (BET) qui peut représenter le terme des études.

TROISIÈME CYCLE : APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS

Âge minimum : à partir de 19 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Volume horaire hebdomadaire : 8h30

Contenu pédagogique : Un cours hebdomadaire et un stage par an
Le 3ème cycle achève la formation de l'élève au sein du département. La pédagogie de ce cycle offre une réelle ouverture en tant qu'artiste (participation à des stages, projets personnels, etc...) et permet en même temps à chaque élève d'harmoniser son parcours d'artiste avec son cheminement personnel (études supérieures, projet professionnel etc.). Le cycle 3 permet aussi de participer à un travail collectif dirigé exigeant et qui trouve toute son expression sur une scène de la métropole lilloise.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE

À l'issue de la première année de cycle 3, en fonction de l'évaluation de fin d'année qui tient compte de l'évaluation de contrôle continue, l'équipe pédagogique peut décider la poursuite des études en cycle 3 ou encore la validation directe du CET. Un investissement insuffisant peut mettre fin aux études dès la première année.

À l'issue de la deuxième année de cycle 3, en fonction de l'examen de fin d'année et du résultat global qui tient compte de l'évaluation de contrôle continu, l'élève obtient ou non le Certificat d'Études Théâtrales (CET), reconnu dans tous les établissements agréés et classés par l'Etat. Celui-ci sanctionne la formation des amateurs de haut niveau.

CLASSE PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)

En mai 2021, les Conservatoires à Rayonnement Régional d'Amiens et de Lille ainsi que les Conservatoires à Rayonnement Départemental d'Arras et de Tourcoing ont obtenu du ministère de la culture l'agrément pour la Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur. Le cursus de CPES représente 1 000 heures d'enseignements répartis sur 2 ans. La mise en œuvre d'un projet personnel est demandée à chaque élève de 2ème année. Au-delà de la proposition de formation initiale de l'acteur, les CPES constituent le cycle d'étude idéal pour les élèves ayant formé un projet professionnel et souhaitant préparer les concours d'intégration dans les écoles supérieures de théâtre.

Âge minimum : à partir de 18 ans

Durée du cycle : 2 ans

Volume horaire hebdomadaire : 16 heures (en moyenne)

Contenu pédagogique : Cours hebdomadaires d'interprétation, de danse, de chant, atelier Feldenkrais. Enseignements mutualisés avec les autres conservatoires – 2 à 5 stages par an – et un projet personnel en 2ème année.

À l'issue de la première année de CPES, en fonction de l'évaluation de contrôle continu et sur audition par l'équipe pédagogique à l'occasion de l'examen des élèves de 2ème année, l'élève peut être invité ou non à poursuivre ses études.

Toutes les candidatures se font en ligne via la plateforme iMuse. Toutes les informations nécessaires pour les inscriptions sont disponibles sur le site du conservatoire.

IMPORTANT : Lors du dépôt de dossier aux services de scolarité, nous demandons à l'ensemble des candidats de nous remettre une lettre de motivation ainsi qu'un CV artistique. Ces documents permettront au jury d'avoir une idée précise des motivations de chacun et des expériences des candidats en matière de théâtre : formation, études, expériences au sein d'une compagnie, participation à des festivals, activité de spectateur, stages, rencontres, dans l'optique d'un accompagnement optimal. Dans le cas d'une inscription en Cycle 2, Cycle 3 ou en Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur, nous encourageons les candidats à situer leur projet de formation en lien, le cas échéant, avec des études supérieures ou toute autre activité. De la même manière, si le Conservatoire propose d'abord une formation amateur, certains parmi vous envisagent peut-être une professionnalisation. Si tel est le cas, merci d'en faire état.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ATELIERS DE PRATIQUE THÉÂTRALE

Âge minimum : 15 ans

Aucune expérience préalable n'est exigée pour intégrer cet enseignement. Une séance de travail réunit l'ensemble des candidats et propose une approche collective du théâtre au travers de nombreux exercices représentatifs de l'art de l'acteur : mouvement, concentration, écoute, voix parlée et chantée, etc. Cette séance s'organise en présence de l'équipe pédagogique et du directeur d'établissement (ou de son représentant). À l'issue de celle-ci, les enseignants et leur directeur se réunissent et décident des personnes retenues à partir de critères tels que les aptitudes au plateau et la capacité de chacun à s'engager dans une pratique collective.

CONDITIONS D'ADMISSION EN CYCLE 1, CYCLE 2, CYCLE 3 et CPES

Pour l'ensemble de ces cycles, le recrutement s'opère en deux temps :

1. **Une épreuve d'admissibilité.** Une semaine de stages obligatoires réunit l'ensemble des candidats et professeurs. À l'issue de ces échanges pratiques et artistiques, l'équipe pédagogique et le directeur d'établissement (ou son représentant) délibèrent sur la base des observations menées et déterminent les listes des élèves admissibles pour chacun des cycles. Cette première phase de recrutement tient compte des stages menés tout au long de la semaine ainsi que des lettres de motivation et curriculum vitae remis par chaque candidat lors de l'inscription.
2. **Une épreuve d'admission.** Selon le cycle pour lequel le candidat est admissible, un programme précis est demandé.

CYCLE 1 et 2

L'admission comprend deux épreuves :

1. **Une scène au choix**, extraite du répertoire classique ou contemporain. Cette scène ne doit pas excéder trois minutes. Il n'est pas possible de présenter un monologue ou un poème : seule une scène avec partenaire est envisageable. Les candidats doivent donc se présenter avec une ou plusieurs personnes de leur choix qui assureront les répliques.
2. **Un entretien avec le jury** qui permet d'évaluer les motivations du candidat, ses disponibilités, sa connaissance du spectacle vivant et du répertoire.

CYCLE 3

L'admission comprend trois épreuves :

1. **Une scène au choix**, extraite du répertoire classique ou contemporain. Cette scène ne doit pas excéder trois minutes. Il n'est pas possible de présenter un monologue ou un poème : seule une scène avec partenaire est envisageable. Les candidats doivent donc se présenter avec une ou plusieurs personnes de leur choix qui assureront les répliques.

2. **Un parcours libre** : théâtre gestuel, théâtre d'objet, théâtre musical, marionnettes, performance, comédie-musicale, danse, etc.

3. **Un entretien avec le jury** qui permet d'évaluer les motivations du candidat, ses disponibilités, sa connaissance du spectacle vivant et du répertoire.

CPES

Pré-requis : Avoir obtenu un Brevet d'Études Théâtrales (B.E.T., fin de cycle 2) ou sur dérogation à l'initiative de l'équipe pédagogique et à l'issue de la première semaine de stages obligatoires (épreuve d'admissibilité).

L'admission en CPES s'organise en deux temps.

Le candidat est d'abord invité à participer à une nouvelle semaine de stages au sein du réseau CPES Hauts-de-France. A cette occasion, sont réunis les candidats au CPES de plusieurs établissements. Ces stages ne sont pas probatoires et permettent aussi une rencontre avec les autres enseignants du réseau Hauts-de-France.

Ensuite, le candidat se présente à un examen d'entrée qui se déroule en présence d'enseignants, de directeurs d'établissements et de personnalités extérieures aux Conservatoires des Hauts-de-France. Il comprend les épreuves suivantes :

1. Une scène extraite du **répertoire classique**
(antérieure à 1950)

2. Une scène extraite du **répertoire contemporain**
(postérieure à 1950)

3. **Un parcours libre** : Théâtre gestuel, théâtre d'objet, théâtre musical, marionnettes, performance, comédie-musicale, danse etc.

4. **Un entretien avec le jury** qui permet d'évaluer les différentes motivations du candidat, ses disponibilités, sa connaissance du spectacle vivant et du répertoire (d'une durée maximale de 15 minutes).

Concernant le choix des deux scènes, nous encourageons vivement les candidats à s'emparer de textes d'un auteur et d'une autrice.

Les scènes présentées doivent durer 3 minutes au maximum. **Sauf pour le parcours libre**, il n'est pas possible de présenter un monologue ou un poème : seule une scène avec partenaire(s) est envisageable.

Les candidats doivent donc se présenter avec une ou plusieurs personnes de leur choix qui assureront les répliques. Un travail complémentaire sera demandé au candidat à l'issue de la présentation des scènes au jury :

- improvisation, nouvelle orientation de travail sur la base de la scène déjà présentée, lecture à vue, etc.

L'ensemble de l'épreuve d'admission en CPES ne pourra excéder 30 mn au total.

Pourront assister à l'ensemble des épreuves – à l'exclusion des entretiens individuels se déroulant à huis clos – les candidats, leurs répliques ainsi que les enseignants et directeurs des établissements concernés par le CPES Théâtre Hauts-de-France.

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉQUIPE DE DIRECTION THÉÂTRE

Julien Feltrin, conseiller aux études

Sébastien Lenglet, coordinateur du département théâtre et responsable CPES

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Christine Girard, théâtre, masque

Sébastien Lenglet, théâtre

Emanuela Ducornez, chant

Agnès Delbarre, enseignante du département théâtre

SERVICE SCOLARITÉ

Delphine Courault, référente études de théâtre :

dcourault@mairie-lille.fr / 03 28 38 77 46

MÉDIATHÈQUE

Le conservatoire dispose d'une médiathèque - centre de documentation multimédia spécialisé en musique, danse, théâtre - qui offre aux élèves en un même lieu tous les supports relatifs à leurs études, recherches et activités artistiques (partitions, livres, revues, CD, DVD...). La consultation sur place de la documentation est libre et gratuite pour tous publics aux heures d'ouverture : du mardi au jeudi inclus de 13h45 à 17h30, et également le mercredi de 10h00 à 12h00.

L'inscription est obligatoire pour l'emprunt de documents. Elle est gratuite pour les élèves du Conservatoire, étudiants de l'ESMD sur présentation de leur carte, pour les habitants de Lille, Hellemmes, Lomme sur justificatif de domicile et carte d'identité. Les élèves domiciliés hors de Lille ne peuvent avoir accès gratuitement qu'aux documents de la bibliothèque du CRR et aux ressources en ligne. S'ils souscrivent une inscription complète au réseau des médiathèques lilloises au tarif en vigueur, l'ensemble du catalogue leur sera accessible.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Anouchka Terrier et Alice Cluzeau au 03 28 38 77 57.

Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille
Rue Alphonse Colas, 59000 LILLE
conservatoire.lille.fr | 03 28 38 77 50 (standard)